



Fédération Française des
Stations Vertes de Vacances
et des Villages de Neige

Désignation du Délégué et des Référents Station Verte

Fiche à retourner complétée et visée à :
Fédération des Stations Vertes
BP 71698
21016 Dijon Cedex

Dossier suivi par Laurent SIFFERT
+33 (0)3 80 54 10 53 / laurent.siffert@stationverte.com

L'organe délibérant de votre collectivité adhérente désigne au moins un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Pour la Station Verte, le **DELEGUE** est :

M. / Mme / Mlle*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Adresse électronique :

Le signataire de la Charte doit aussi faire désigner par l'organe délibérant un Elu Référent et un Référent Touristique (cf. Charte des Stations Vertes, Article VII, alinéa 1).

L'Elu Référent et le Référent Touristique sont les interlocuteurs permanents des élus et des techniciens du Siège de la Fédération, des agents communaux et des acteurs locaux impliqués dans la démarche. Ils assurent la bonne circulation des informations entre la Station Verte et le Siège de la Fédération, et s'engagent à participer aux différentes réunions et rencontres organisées par la Fédération.

NB : selon la configuration de votre commune, le Délégué, l'Elu Référent et le Référent Touristique peuvent être une seule et même personne.

Pour la Station Verte, **l'ELU REFERENT** est :

M. / Mme / Mlle*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Adresse électronique :

Pour la Station Verte, le **REFERENT TOURISTIQUE** est :

M. / Mme / Mlle*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Adresse électronique :

* Rayer la mention inutile.

B.P. 71698
F-21016 DIJON CEDEX
Tél. +33 (0)3 80 54 10 50
Fax +33 (0)3 80 54 10 55
Mél contact@stationverte.com

